



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/062

**OBJET : ADOPTION DU TAUX D'IMPOSITION POUR LA
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 34

Quorum : 23

Date de convocation : 28 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 28 mars 2023

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

La séance est ouverte.

Le 4 avril de l'année deux mille vingt-trois à 18h00

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P (visio)		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PÉREZ Gracia (Maire)	E	M. FATH
DUFRANC Michel (Maire)	P (visio)		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P (visio)		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme MARTINEZ	BONNETOT Aurore	P (visio)	
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	E	Mme PRÉVOTEAU
LAGARDE Valérie	E		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	P (visio)		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P (visio)	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P (visio)		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	E		HEINTZ Jean-Marc	P (visio)	
BOURRIER Sylviane	P (visio)		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BÉTENCOURT
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P (visio)		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/062

**OBJET : ADOPTION DU TAUX D'IMPOSITION POUR LA
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1069 nonies C, 1636B sexies et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2023 en date du 31 décembre 2022,

Vu la délibération n°2023-037 du 23 mars 2023 relative à l'adoption du taux d'imposition des taxes locales directes,

EXPOSE

Conformément à l'article 1639 A du Code général des impôts, la Communauté de Communes de Montesquieu doit faire parvenir aux services fiscaux, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits des impositions directes perçues à leur profit, en tenant compte des informations transmises par lesdits services fiscaux.

Or la Communauté de Communes de Montesquieu n'a reçu l'état fiscal n°1259 que le mercredi 22 mars, soit la veille du conseil communautaire du 23 mars. En conséquence les dossiers envoyés aux conseillers communautaires comportant les délibérations du jour, envoyés le vendredi 17 mars, ne pouvaient tenir compte de ces informations indispensables.

Aussi, en complément de la délibération 2023-037 du 23 mars 2023, il est précisé que le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises sera fixé à 25,94 %.

Il est précisé que ce taux, tel que cela avait été annoncé dans le Débat d'Orientations Budgétaires et tel que cela figure au rapport relatif à ces orientations, demeure inchangé par rapport à l'année précédente.


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide que le taux communautaire d'imposition au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises est adopté pour l'année 2023 à un taux de 25,94 %,
- Autorise le Président de la Communauté de Communes à signer les états fiscaux correspondant à la mise en œuvre de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Fait à Martillac, le 4 avril 2023



Nathalie BURTIN-DAUZAN
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu